

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire COMP/M.7036 — Aller Media/Bonnier Tidskrifter/Egmont Holding/Mediafy)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/C 30/06)

1. Le 28 janvier 2014, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Aller Media AB («Aller Media», Suède), appartenant au groupe Aller (Danemark), Bonnier Tidskrifter Aktiebolag («Bonnier», Suède), appartenant au groupe Bonnier (Suède), et Egmont Holding AB («Egmont», Suède), appartenant au groupe Egmont (Danemark), acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de l'entreprise Mediafy AB («Mediafy», Suède), par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
 - Aller Media: publication de périodiques, notamment de magazines hebdomadaires, au Danemark, en Suède, en Norvège et en Finlande,
 - Egmont: publication de magazines hebdomadaires et mensuels en Norvège, au Danemark, en Finlande et en Suède,
 - Bonnier: publication et distribution de périodiques, notamment de magazines hebdomadaires et mensuels, ainsi que de magazines spécialisés en Suède, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas et en Belgique,
 - Mediafy: commercialisation en ligne d'abonnements et distribution de magazines en Suède, en Norvège et en Finlande.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7036 — Aller Media/Bonnier Tidskrifter/Egmont Holding/Mediafy, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).